



Annexe-D Demande de remboursement du coût de l'Assurance Rando-Québec

AVANT DE DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE 10\$, il est de votre responsabilité de vérifier que l'assurance <Accident et Sauvetage> obtenue directement avec Rando Québec ou par votre adhésion à Moi mes souliers **couvrent la période requise par Zahra**, soit du 1 août au 31 juillet de l'année suivante. **(Joindre une copie de la carte de membre ou de la preuve écrite que l'adhésion comprend l'assurance)**. Si vous renouvelez votre adhésion à ces autres organismes **après le 15nov, vous ne pourrez plus faire de demande de remboursement à Zahra**, car nous aurons payé l'assurance pour vous. Il vous suffira d'informer ces organismes que vous êtes déjà assurés par le biais de Zahra et une réduction de 10\$ vous sera accordée.

Toutefois, il y a 2 exceptions à cette règle :

- **Pour les bénévoles des sentiers nationaux** pour qui **nous ne paierons pas** l'assurance, une preuve du renouvellement devra être jumelée à la présente demande. Si vous n'êtes plus bénévoles **vous devrez nous en aviser**.
- **Et pour les personnes adhérant au Club après le 1^{er} décembre**, une demande de remboursement sera acceptée avec preuve d'assurance Rando Qc avec d'autres organismes.

Cette demande est à envoyer **par courriel** à : raymond-bluteau@cgocable.ca

Ou **par la poste** : Club de plein air Zahra
1055, des Bouleaux
Trois-Rivières
Qc, G8Y 1K2

Numéro de carte de membre Zahra : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Date d'expiration de l'adhésion

- Directement à Rando Québec : _____
- Moi mes souliers : _____

Date de la demande de remboursement: _____

Section réservée au trésorier

Montant remis: _____

Date du remboursement : _____